



PROCOLE PASS'RENO CAU 35 - ADIL

A COMPTER DU 02/11/20

En cette période d'épidémie du coronavirus, les permanences téléphoniques, rendez-vous physiques et visites à domicile se dérouleront selon un protocole permettant de garantir au mieux la sécurité sanitaire de chacun.e.

La prise de rendez-vous et la visite des maisons se fait sur la base du volontariat et sous la responsabilité des foyers. Il convient que les particuliers acceptent les conditions générales d'intervention et en particulier les conditions spécifiques d'hygiène et de règles sanitaires.

Les foyers devront signaler lors de la prise de rendez-vous, et le cas échéant avant le rendez-vous la présence d'une ou plusieurs personnes porteurs de la maladie ou de symptômes au sein du foyer. Le cas échéant, le rdv est reporté.

Rendez-vous physiques et permanences au pôle communautaire – conseil personnalisé au ménage

Les entretiens en face à face sont assurés sur rendez-vous, au pôle communautaire de Montreuil le Gast.

Un mail de confirmation du rendez-vous sera envoyé en amont. Les particuliers doivent se munir de leur attestation de déplacement dérogatoire (case à cocher : « convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public »).

Les rendez-vous physiques sont limités à 1 personne, autant que de possible.

Les particuliers doivent porter un masque et sonner à l'accueil pour qu'un agent vienne les chercher.

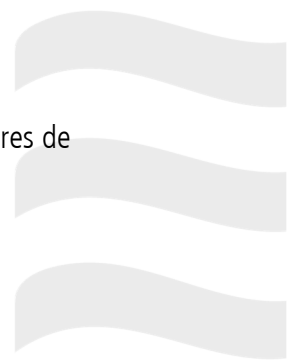
Les particuliers et les agents s'engagent à respecter les gestes barrières durant toute la durée de l'entretien et en particulier à :

- respecter une distance minimale d'un mètre avec les personnes présentes ;
- porter un masque

L'échange de documents papier doit être anticipé au maximum (envoi en amont par format dématérialisé).

Le rendez-vous se tiendra dans un bureau individuel ou une salle de réunion dédiée dotés de vitres de séparation.

Les surfaces, poignées de porte, sièges, etc. seront désinfectés avant et après chaque visite.



Du gel hydroalcoolique est mis à disposition.

Visites à domicile Pass Réno

La visite à domicile se fait sur rendez-vous et avec l'accord écrit du ménage : un mail de confirmation du rendez-vous sera envoyé en amont, rappelant les conditions de la visite (cf modèle en annexe 1). Il convient que les particuliers confirment par écrit leur accord (mail / courrier...) en amont de la visite.

Pendant la visite, les particuliers et les agents s'engagent à respecter les gestes barrières et en particulier à :

- respecter une distance minimale d'un mètre avec les personnes présentes ;
- porter un masque pendant toute la durée de la visite
- à se laver les mains avant la visite et avant toute remise de document par exemple.

Il est conseillé de limiter le nombre de personnes présentes pendant la visite, et d'aérer la maison.

L'échange de documents papier doit être anticipé au maximum (envoi en amont par format dématérialisé).

ANNEXES :

- 1. Modèle de mail ou courrier – rdv et conditions visite à domicile**
- 2. Rappel des gestes barrières**
- 3. Bien porter son masque**



ANNEXE 1 : MODÈLE DE COURRIER OU MAIL – RDV ET CONDITIONS VISITE A DOMICILE

Mme/M

Demeurant à

Dans le cadre de l'accompagnement à la rénovation de votre logement, une visite de votre logement par un agent du service Pass Réno de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné est fixé le àh

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et afin que la visite puisse avoir lieu, merci de bien vouloir nous confirmer par retour de mail ou par courrier papier :

1. que vous acceptez de recevoir dans votre logement, l'agent de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné en vue de la réalisation d'une évaluation énergétique de votre logement.
2. que vous acceptez que la visite se déroule dans les conditions suivantes :
 - les gestes barrières, simples et efficaces, doivent impérativement être respectés pendant la visite. Aucun contact physique ne sera établi. Respect d'une distance minimale de 1 m
 - port du masque obligatoire pour les ménages et le représentant de Pass Réno
 - transmission des documents demandés par voie informatique en amont de la réunion, autant que possible (mails, mms, ...)
 - ouverture autant que possible de l'ensemble des portes, regards (combles...) avant l'arrivée des agents
 - lavage des mains avant la visite et avant toute remise de document s'ils n'ont pu être transmis en amont par voie informatique
 - limitation du nombre de personnes présentes pendant la visite
 - aération de la maison pendant la visite
3. que personne au sein de votre foyer n'est porteur de la maladie ou de symptômes

La réalisation de la visite est conditionnée à votre retour écrit pour acceptation de ces conditions.

Lors de la visite, vous devrez respecter l'ensemble des mesures barrières.

L'agent de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné se réserve le droit de ne pas réaliser le contrôle s'il considère que sa sécurité n'est pas garantie.

En vous remerciant.



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



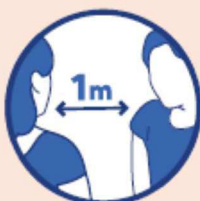
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Éviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque



1 Bien se laver
les mains



2 Mettre les élastiques
derrière
les oreilles

ou



3 Nouer les lacets
derrière
la tête et le cou



3 Pincer le bord rigide
au niveau du nez,
s'il y en a un, et abaisser
le masque en dessous
du menton

Comment retirer son masque



1 Se laver les mains
et enlever le masque
en ne touchant
que les lacets
ou les élastiques



2 Après utilisation,
le mettre dans un sac
plastique et le jeter

ou



s'il est en tissu,
le laver à 60°
pendant 30 min



3 Bien se laver
les mains
à nouveau

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)